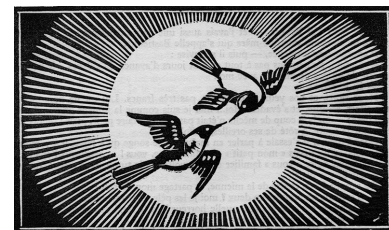


La Gazette



de l'Association Protection et Avenir du Patrimoine en Pays d'Aigre

N° 2, décembre 2003. A.P.A.P.P.A., B.P. 2, 16140 TUSSON.

ÉDITORIAL

Notre Association n'a que quelques mois d'existence mais elle a déjà fait beaucoup parler d'elle, trop parfois, dans la presse et dans nos campagnes. Nous avons dépassé très rapidement le nombre de 200 adhérents, ce qui, pour nous, était un premier cap à franchir : une Association forte d'autant de membres se fait entendre plus facilement auprès du public, mais surtout auprès des élus et des administrations. Ses prises de position commencent à intéresser les journaux, qui parfois les déforment en les simplifiant ; ses analyses sont entendues et discutées aussi bien par ses opposants que par ses sympathisants.

Cependant, une Association locale n'a que peu de chances d'obtenir les résultats qu'elle vise en restant isolée. Depuis le début de notre existence, nous avons pris contact avec d'autres organismes soucieux de préserver l'environnement et le patrimoine, et échangeons avec eux points de vue et stratégies pouvant être mis en commun. Les réunions que nous avons organisées à Tusson en témoignent, et nous avons répondu aux invitations qui nous ont été adressées.

Nous avons obtenu un résultat appréciable dans l'affaire de l'extension de la porcherie d'Ebréon ; mais il est vrai que le problème des « bassines » mobilise moins que celui des mauvaises odeurs. Pourtant, il s'agit de pratiques liées entre elles, qui ont souvent les mêmes acteurs, et dont les conséquences seront également dramatiques dans les années à venir si nous ne réussissons pas à infléchir la tendance.

L'évolution de l'agriculture en Nord-Charente, comme dans les départements limitrophes, est soutenue par de puissantes sociétés financières et industrielles, elles-mêmes relayées sur le terrain par des organismes fortement organisés et actifs. Il est urgent de réagir : leur projet aboutirait à transformer notre terroir en un champ de maïs ininterrompu (comme on en voit déjà dans les Deux-Sèvres), percé de silos grands comme des hauts fourneaux, semé de « bassines » en monstrueux blockhaus, avec pour agrémenter l'ensemble des porcheries aux vastes hangars soufflant leur pestilence. La question pour nous, pour vous, est de savoir s'il est souhaitable de vivre dans les oasis que seraient quelques villages-musées subsistant au milieu d'une zone industrielle agricole de plusieurs milliers d'hectares, définitivement saccagée, vidée de toutes ses caractéristiques naturelles, et l'eau polluée pour un temps indéterminé.

« BASSINES »

Une « réserve de substitution » (vulgairement : « bassine ») est un cratère constitué par creusement et remblai : ce trou, de plusieurs hectares, est entouré de digues, de 3 à 10 mètres de haut, rendu étanche par la pose d'une bâche en plastique, entouré d'un grillage continu pour en interdire l'accès par mesure de sécurité, rempli par prélèvement dans les nappes entre le 1^{er} novembre et le 30 avril (période supposée « hivernale » : un hiver à rallonge qui dure six mois).

Ce système, mis en place il y a quelques années, est destiné à « limiter les pompages l'été » (*Charente libre*, 11 février 2003). Limiter, mais pas supprimer. Toute l'habileté de présentation du projet est dans le terme de « substitution » et la propagande qui l'accompagne : les irrigants industriels, très soucieux de préserver les ressources en eau, constitueraient grâce à ce système miracle des réserves d'eau quand elle est présumée abondante, pour économiser l'eau quand... les restrictions de pompage leur interdisent de toutes façons d'en prélever. Sauf pour les forages en eau profonde, qui ne subissent aucune restriction, et qui continueront d'être utilisés, bassines ou pas.

La réalité du système conduit donc à prélever de l'eau à des périodes où jamais auparavant les nappes n'avaient été sollicitées (pendant les mois où, en année normale, elles se reconstituent tant bien que mal après les agressions estivales). Or, de l'aveu de l'ASA, qui regroupe un peu moins de 60% des irrigants du bassin de l'Aume-Couture, une fois les bassines toutes construites (9 qui existent, plus 9 autres prévues qui toutes seront plus importantes que celles qui existent), les « réserves de substitution » ne satisferont que 60% de leurs besoins. 60 % de 60 % !

Évidemment, toutes les précautions seront prises : il y aura des compteurs, des relevés, des cahiers. Ah ! les fameux « cahiers » (comme pour les porcheries). Qui remplit les « cahiers » ? les exploitants eux-mêmes. Personne ne doute de leur honnêteté. Il n'empêche... En agriculture industrielle, tout semble devoir faire exception : dans quel secteur d'activités verrait-on des particuliers ou des organismes à la fois proposer des projets et en assurer l'excellence, les expliquer au public et traiter avec mépris ceux qui les contestent, édicter des règles de surveillance qu'ils exercent eux-mêmes, remplir des cahiers qu'ils gèrent eux-mêmes, et pour faire tout ça, recevoir des subventions à un taux inimaginable partout ailleurs ?

Les bassines sont en effet subventionnées à 80%. Ce n'est pas assez. Les travaux « pharaoniques » qu'elles exigent rendent douloureux les 20% restant à la charge des irrigants. Tant et si bien que le Conseil Général des Deux-Sèvres vient de décider que ce reliquat sera lui aussi financé par la collectivité. Pourquoi pas un petit bonus pour remercier les industriels de l'agriculture de tant prendre soin de l'environnement et de si bien nourrir les populations ? Encore un effort !

REVUE DE PRESSE

Franck Bonnet (conseiller général) est un humoriste : « [Une bassine], c'est un investissement durable. Contrairement à une usine, il n'y a aucun risque de délocalisation à l'étranger » (*Charente libre*, 11 février 2003).

Un lecteur de la *Charente libre* écrit : « Si les irrigants ont manqué d'eau ils ne manquent pas de souffle ». « L'irrigation commence dès le printemps (blé) ; suivent les petits pois, les tournesols, le maïs et maintenant les semis de colza. Attention, la Charente n'est pas le delta du Mékong » (25 septembre 2003).

« Cette année, l'eau sera le thème des jardins de Saint-Fraigne » (*Charente libre*, 10 janvier 2003). Las ! d'eau il n'y eut pas une goutte. Pourtant, quatre « réserves de substitution » sont en fonctionnement à Saint-Fraigne. La « substitution » se fait mal.

Grande sagesse des irrigants de la Vienne (*Charente libre*, 10 décembre 2002) : « L'eau permet aux cultures de se développer, l'agriculture nourrit les hommes depuis la nuit des temps ». « L'eau et l'agriculture sont l'essence de la vie ». « L'irrigation est essentielle à l'agriculture et l'agriculture est essentielle à la vie ». « Ça coule de source », concluent-ils.

Grâce à une réserve de « substitution », les céleris raves ont été superbes cette année. (*Charente libre*, 17 juin 2003 : reportage sur l'opération de propagande dite « Agritonus ».)

« Vandalisme. Illustration de la tension entre irrigants et opposants. Dans la nuit de samedi à dimanche, à Longré, un enrouleur destiné à arroser une culture de carottes a été sectionné à plusieurs endroits. » (*Charente libre*, 24 septembre 2003). Des carottes, maintenant ! Mais nous n'avons plus jamais entendu parler ni des vandales présumés, ni de la destinée des carottes.

Les producteurs de maïs réunis le 16 septembre à Toulouse assurent que « la peur des OGM correspond à une forme de paranoïa collective que rien ne vient justifier ». Sûr que les intérêts de la filière, eux, ne correspondent en rien à cette « paranoïa ».

Le 26 novembre à Rennes, violente manifestation de 200 producteurs de porcs bretons protestant contre la baisse des cours. « Ah, nous sommes ben peu de choses », disait la fermière en voyant mourir son porc !

LA SITUATION DANS LE BASSIN DE L'AUME-COUTURE UN COMBAT À POURSUIVRE

L'enquête publique des Gours, Mons et Tusson a donné lieu à une vaste mobilisation... et à l'attitude étrange du commissaire enquêteur que notre action n'a visiblement pas séduit. Il a donc rendu des conclusions très favorables aux constructions prévues, et très défavorables à notre Association, mettant nommément en cause trois de ses membres, dans des termes peu compatibles avec ses devoirs de neutralité. C'est sans grande surprise que nous avons pris connaissance de l'autorisation préfectorale, rédigée dans les mêmes termes que celle concernant Aigre.

Notre recours administratif adressé à la Préfecture contre l'autorisation de la bassine d'Aigre est resté sans réponse, le délai de recours contentieux en étant prolongé d'autant. Nous allons donc demander à notre avocat d'étudier les deux dossiers simultanément.

Dans la revue *Charente Nature* de novembre, Jacques Brie, après s'être exprimé dans la *Charente libre*, développe des arguments conduisant à une condamnation sans réserve des « bassines ». Dans son article, « Gestion de l'eau. Des bassines dans le bassin », il réclame une « étude globale par bassin », car « pris individuellement, un projet peut avoir une incidence limitée sur la ressource, encore faut-il l'étudier... alors que globalement sur le bassin, la totalité des réserves et autres aménagements aura un impact significatif ». Il souligne qu'on ignore si les prélèvements hivernaux « ont un impact nul comme le prétendent les dossiers » et demande un dispositif de comptage beaucoup plus développé. Il a remarqué, comme nous avons pu le faire, que rien dans les dossiers ne prend en compte la protection civile en cas d'accident, et que l'intérêt économique de ces projets est inexistant (pour les irrigants eux-mêmes), alors que les nuisances écologiques risquent de s'en trouver accrues : « on calcule le volume de la réserve pour 3 000 m³/ha [pour le maïs], alors que la consommation effective des dernières années était en moyenne de 1 500 m³/ha [...] ce calcul, qui augmente considérablement le coût pour la collectivité, risque fort d'augmenter les surfaces irriguées et ainsi d'aggraver l'impact sur la qualité de l'eau... avec notamment les nitrates et les pesticides ». En conclusion, Jacques Brie estime que « le développement des réserves de substitution, tel qu'il apparaît, est une impasse » et que « les dossiers actuellement élaborés pour l'instruction de ces projets [...] sont malheureusement indigents ».

HISTOIRE DE DEUX JAMBONS

Le jambon est issu de porcs produits industriellement dans une zone regroupant 22 départements, allant des Deux-Sèvres jusqu'aux Pyrénées, constituant une IGP. Les producteurs s'engagent à respecter un cahier des charges strict. Les jambons sont expédiés dans les usines de salaison au Sud de la vallée de l'Adour. Les

jambons charentais ou corréziens deviennent alors « jambons de Bayonne ». Le rayonnement de ce produit est assuré par d'impressionnantes campagnes de publicité, par un marketing parfaitement élaboré, mais aussi par une ambiguïté : Bayonne est au cœur du Pays Basque. Il y existe une fabrication artisanale issue de porc « Pie Noir » élevé en liberté aux pieds des montagnes basques, nourri à base de céréales, glands, châtaignes et faines des forêts. Il s'agit du **porc basque**.

Autre exemple de fabrication de jambon : le Parme. La fabrication du fromage parmesan est traditionnellement associée à l'élevage des porcs nourris avec le petit-lait du parmesan et issus d'une zone de production limitée. Un consortium certifie le procédé de fabrication par un marquage indiquant le nom de l'éleveur, la date de naissance du cochon, la date d'abattage, le nom du fabricant, la durée de séchage (de 1 à 3 ans). Voilà le **vrai Parme San Daniele**. Parallèlement à cette production, les producteurs de la région traitent également 9 millions de cuisses de porcs étrangers, dont 6 millions viennent de France, qui seront commercialisés sous l'appellation « Jambon Italien » après traitement industriel dans les usines italiennes. À la lecture de ces articles, relevés dans *Le Point* (23 août 2003) et *France agricole* (13 septembre 2003), « **une truie n'y reconnaîtrait pas ses petits, et que dire du consommateur** » !

ÉPHÉMÉRIDE

(suite de l'Historique, Gazette n° 1, p. 4)

Avril 2003. Bassine d'Aigre : le commissaire enquêteur rend un avis favorable.

26 avril : Assemblée générale extraordinaire (invités : MM. Jacques Brie, Charente-Nature et Yves Manguy, Confédération paysanne). Vote d'une motion protestant contre la publication dans la *Charente libre* d'un article intitulé : « Un commando s'attaque à une porcherie » (dans la Vienne) qui établit un rapprochement avec nos actions.

Mai. 5 mai : Lettre au Préfet exposant notre position sur les bassines en général (demande de globalisation des études pour tout le bassin de l'Aume-Couture).

26 mai : Avis d'enquête publique pour trois bassines aux Gours, à Mons et Tusson.

Juin. 2 juin : rencontre avec M. Jérôme Lambert, à Saint-Amant-de-Boixe, à propos des bassines et pour lui demander d'appuyer notre position auprès du Préfet, ce qu'il fera.

17 juin : diffusion d'un tract sur l'eau polluée.

19 juin : début de l'enquête publique (aux Gours) et visite de l'A.P.A.P.P.A. au commissaire enquêteur.

19 juin : Vote favorable du Conseil municipal de Tusson concernant le projet de bassine, à l'unanimité des présents (5 conseillers) moins une abstention.

27 juin : diffusion d'un second tract sur les bassines, l'irrigation et la pollution de l'eau.

30 juin : Diffusion d'un argumentaire accompagné d'une lettre à nos adhérents, les incitant à participer à l'enquête publique des trois bassines.

Juillet. 4 juillet : Arrêté préfectoral autorisant la construction de la bassine d'Aigre.

17 juillet : Clôture de l'enquête publique sur les trois bassines.

18 juillet-25 juillet : « Cochons et bassines agitent Tusson », par Armel Le Ny, *Charente libre* (pages 1 et 3). Cet article crée des réactions que publie le même journal (des 24 et 25 juillet), auquel l'A.P.A.P.P.A. adresse, avec l'accord du journaliste, un rectificatif qui n'est pourtant pas publié ; il prend donc la forme d'un tract largement distribué en août.

23 juillet : Envoi au Préfet de notre Étude d'incidence sur les réserves de substitution des Gours, Mons et Tusson, avec une lettre mettant en cause le comportement partial du commissaire enquêteur.

27 août : Trois bassines : le commissaire enquêteur rend un avis favorable. Son rapport contient notamment une lettre de M. Auzou (architecte des Bâtiments de France) qui écrit : « la bassine envisagée et les bouleversements de terrain qu'elle nécessite seront, malheureusement, parfaitement visibles depuis le village de Tusson, protégé au titre des sites ».

Septembre. 11 septembre : L'A.P.A.P.P.A. dépose un recours administratif contre l'arrêté préfectoral du 4 juillet (bassine d'Aigre).

27 septembre : Conférence de Marc Laimé, auteur du *Dossier de l'eau*, organisée par l'A.P.A.P.P.A. à Tusson : 120 personnes sont présentes.



Le conférencier, Marc Laimé, et une partie de l'assistance.



27 octobre : Lettre au Préfet protestant contre les termes employés par le commissaire enquêteur dans son rapport : il définit notre association comme un « triumvirat », il doute du nombre de ses adhérents, et qualifie ses positions de « trompeuses », « perfides », « méprisantes » et « mensongères ».

Novembre. Distribution d'un quatrième tract sur les bassines : celui-ci destiné à la population de Tusson.

7 novembre : Participation à une réunion sur l'eau à Celles-sur-Belle, organisée par la Confédération paysanne (voir ci-dessous extraits du compte rendu).

Décembre. 4 décembre : le bureau de l'A.P.A.P.P.A. reçoit à leur demande des membres de la Confédération paysanne et de Prom'haies : discussion des suites à donner après l'arrachage de 1,2 kilomètre de haies à Courcôme (dénoncé dans *L'Avenir* en novembre), et après l'autorisation préfectorale des quatre bassines dans le bassin de l'Aume-Couture (Aigre, Les Gours, Mons, Tusson). Les grandes lignes d'actions communes sont définies.

RÉUNION SUR L'EAU À CELLES-SUR-BELLE (EXTRAITS DU COMPTE RENDU)

« Cultiver n'importe quoi n'importe où »
(Confédération paysanne, *Charente libre* du 4 août 2003).

« Devant la multiplication des problèmes liés à l'utilisation de l'eau dans la région et les réactions engendrées, il convient de se concerter le plus largement possible afin de mettre en commun les positions et les actions de chaque organisation.

Les problèmes se posent à plusieurs niveaux :

– Le forcing du lobby des irrigants et des maïsiculteurs dans la région pour imposer leur politique notamment en matière de construction de réserves de substitution (« bassines »)

– Une irrigation au service de quel aménagement du territoire et de quelle politique agricole régionale ?

– L'évolution de la quantité et de la qualité des eaux disponibles pour l'ensemble des usagers.

Le lobby du maïs

Devant le lobbying exercé par les irrigants (exemple de l'ADIV dans la Vienne qui envoie une luxueuse plaquette à l'ensemble des maires du département) ou des maïsiculteurs (exemple des 4 pages publicitaires consacrées aux vertus du maïs dans le journal *La Charente libre*), quelle est la vérité des arguments avancés et comment les contrer ? Il en va de notre crédibilité autant auprès du public que des élus.

– le paradoxe de produire du maïs de manière intensive, de manière de plus en plus spécialisée avec l'irrigation (monoculture) alors que les prix du maïs baissent,

– quel est l'impact réel de la production du maïs sur l'économie régionale ainsi que sur l'évolution des paysages agricoles et sur certains types de terres (terres de groie...),

– l'augmentation du déficit de production de protéines en Europe, en France et en Poitou-Charentes lié à l'expansion du maïs et à la diminution des surfaces en herbe,

– l'influence de la « surprime » irrigation, une spécificité régionale au détriment des autres productions irriguées,

– la rentabilité économique du maïs irrigué par rapport à sa culture en sec (voir étude récente en Charente),

– l'influence de la « filière maïs ».

L'irrigation est-elle une fatalité ?

L'évolution des surfaces irriguées dans la région a explosé avec la mise en place de la réforme de la Pac en 92. Elle est venue conforter la situation de certains agriculteurs au détriment d'autres, créant ainsi des privilèges (droits à produire, références historiques, surenchère des terres) et des déséquilibres. La culture de la « prime » s'est faite au mépris des bonnes pratiques agricoles habituelles, entraînant ainsi une évolution des pollutions liées à ces cultures intensives (cartes sur les nitrates et les pesticides qui recoupent les cartes des zones de production intensive de maïs).

– De nombreux agriculteurs dans la région pratiquent l'irrigation sans pour autant l'utiliser de manière excessive (soit pour irriguer d'autres céréales dans des périodes où les ressources en eau sont suffisantes, soit pour cultiver de l'herbe en lien avec la présence d'élevage).

De l'eau en quantité et en qualité

Dans la région, on ne connaît pas réellement les besoins et les ressources. Ce serait le rôle des SAGE, mais il n'y en a qu'un ou deux seulement de réalisés alors qu'ils sont obligatoires. Une bonne politique consisterait donc, avant d'engager des dépenses importantes (barrages, bassines, zones de captage), de mieux cerner les potentialités, pour quels besoins.

Comment se positionnent les associations de pêcheurs et de consommateurs dans ce débat ? »

Ah ! Quié goret !

Conveursation ent' Arnest et Birolet...

– ARNEST

Fi d'la mère, Birolet, jhe son beun emmardés
Emmardés jhusqu'au cou, peur d'la pisse de Goret !...
Olé ! l'vouézin Zidore qui la baille en cadeau.
L'a fout su les jhardins, les varences, le Cotiau !
Dau tripotées d'treues-mères, ça o lé bin jholi ...
O cile, o manghe, o boué, o pisse, o fait dau p'tits
La quoue en tir' bouchon mais pas l'trou d'cul bouché !
O n'en fait dau barriques d'pisse et d'marde de goret !...
Thieu pauv' bétiau, bouv' ghens, la beun dau maladies !
Zidore, dans sa biouse blanche, leu doune dau
pharmacies,
Cont' le roughet, les fiev', les tousseries, la colique,
Toutes quié pissacélines, dans la nappe néphrétique...

– BIROLET

T'as bin raison, Arnest, nou' ève est tout' paurite
Le queurvaut nou veurdons, nou cagouilles, nous
lâchets.
Avec leu pauritures, la terre s'ra t'empéustée !...
Quand o fait in p'tit chaud, bonjhour le sentiment,
Surtout su l'cot d'midi, o fiat' pas l'appetit.
La beurgheoise et pis mé, jh'peuvons pu rin mangher.
Avec dau p'tits cots d'vent, quand o buffe peur de bon,
O rent' peurtout, peurtout jhusque dans la maison !

– ARNEST

Tu n'sas pas Birolet, au moument dau vot'ries,
O y a dau pauv' sabias que jh'veurons veustiller,
Qui payeront dau tournées, qui cheurch'rant dau z'amis.
Jh'peurons pu les senti, nos creux d'nez s'rant bouchés !

J.A.

Dernière minute : ouverture d'un abattoir entièrement consacré aux porcs à Angoulême au printemps 2004. Il va falloir produire beaucoup de jambons ! N'oublions pas que c'est une vingtaine de porcheries géantes qu'il a été prévu de créer en Charente. Actuellement, des enquêtes publiques sont en cours et des autorisations sont accordées. Restons vigilants !



Notre Assemblée générale aura lieu le 24 janvier prochain. Prenez date et pensez à renouveler votre adhésion pour 2004 (tarif inchangé : 10 € par personne).